

# COMMUNE DE BEGUEY

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 14 FEV. 2023

ID : 033-213300403-20230126-20230126-DE

N° 2023-01-26

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Maire.

Date de convocation : 19/01/2023

PRÉSENTS : M. YUNG R - Mme AUTIÉ C - Mme CHEVRIER L - M. DAURAT F - Mme DELAGE S - Mme DULUC C - M. DUPIN F - M. FERNANDEZ T - Mme GLEYROUX F - M. HARDY C - Mme- RUDELL C

EXCUSES : Mme. MARTINEZ-MELLET S (pouvoir à Mme DELAGE S)

ABSENTS : M. VINCELOT M.

Secrétaire de séance : Mme AUTIE C.

Nombre de membres : en exercice : 13

Présents : 12

Pouvoirs : 01

**Objet : Réhabilitation des locaux de la mairie de Béguéy - Demande de subvention DETR au titre de l'année 2023**

**Exposé de M. le Maire :**

Afin d'anticiper l'afflux d'enfants à l'école de Béguéy lors de la rentrée scolaire 2022, le Conseil Municipal a validé, le 21 janvier 2021, le projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire.

Ce dernier a pu sortir de terre et être mis en service à la fin de l'année 2022.

Dans la continuité de ces travaux d'agrandissement du groupe scolaire et dans la dynamique d'évolution de la commune, le Conseil municipal a validé la restructuration et le réaménagement de l'ancien restaurant scolaire de la manière suivante :

- Réaménagement d'une salle de classe ;
- Aménagement d'une réserve pédagogique ;
- Aménagement d'une salle de réunion ;
- Aménagement de vestiaires pour les agents municipaux.

Le projet, pour sa partie travaux et conduite d'opération, a été évalué à 60 000€HT, hors frais annexes et honoraires.

La Commune est susceptible de pouvoir bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la « DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) » 2023 pouvant venir en complément des subventions qui ont été ou seront sollicitées, à hauteur de 35%.

En conséquence, M. le Maire propose au conseil municipal :

- De solliciter une subvention de 35%, soit 21 000 €, auprès de l'Etat ;
- D'approuver le tableau de programmation présenté ;
- De lui donner tous pouvoirs en ce sens.

Votes :	contre	00	voix
	Abstentions	00	voix
	Pour	12	voix.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Rodolphe YUNG

DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-01-26

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

14 FEV. 2023

ID : 033-213300403-20230126-20230127-DE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du Conseil  
municipal, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Maire.

Date de convocation : 19/01/2023

PRÉSENTS : M. YUNG R - Mme AUTIÉ C - Mme CHEVRIER L - M. DAURAT F - Mme  
DELAGE S - Mme DULUC C - M. DUPIN F - M. FERNANDEZ T - Mme GLEYROUX F - M.  
HARDY C - Mme- RUDELLE C

EXCUSES : Mme. MARTINEZ-MELLET S (pouvoir à Mme DELAGE S)

ABSENTS : M. VINCELOT M.

Secrétaire de séance : Mme AUTIE C.

Nombre de membres : en exercice : 13

Présents : 12

Pouvoirs : 01

**Objet : Réhabilitation des locaux de la mairie de Béguéy - Demande de subvention  
DSIL au titre de l'année 2023**

**Exposé de M. le Maire :**

La restructuration et le réaménagement de la mairie est un projet initié sous les  
précédents mandats.

La municipalité actuelle s'inscrit dans la continuité de ce projet et souhaite le concrétiser  
pour adapter les locaux aux transformations futures de la commune, notamment  
l'augmentation annoncée du nombre d'habitants, mais également améliorer les conditions de  
travail des agents municipaux.

Une évaluation des travaux et de l'opération dans son ensemble a été demandée au cabinet  
d'architectes A. ALVARO (Langon).

Les travaux comprennent ainsi :

- L'aménagement, à l'intérieur de l'ancien atelier municipal attenant à la mairie, d'une  
nouvelle salle du conseil municipal, d'une tisanerie et d'une salle de réunion.
- Le réaménagement et le réagencement des locaux déjà existants (rez-de-chaussée de la  
mairie actuelle).

L'étude a permis d'estimer le coût des travaux à 299 900.35 € HT, auxquels s'ajoutent  
les honoraires de maîtrise d'œuvre de 9%, portant ainsi le montant total de l'opération  
326 891.36 € HT / 392 269.64 € TTC.

La Commune est susceptible de pouvoir bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre  
de la « DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) » 2023 pouvant venir en  
complément des subventions qui ont été ou seront sollicitées.

En conséquence, M. le Maire propose au conseil municipal :

- De solliciter une subvention de 15%, à hauteur de 44 985 € auprès de l'Etat ;
- D'approuver le tableau de programmation présenté ;
- De lui donner tous pouvoirs en ce sens.

Votes :    contre    00    voix  
          Abstentions 00    voix  
          Pour        12    voix.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023  
Reçu en préfecture le 13/02/2023  
Publié le 14 FEV. 2023 3 S'LO  
ID : 033-213300403-20230126-20230127-DE

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Rodolphe YUNG

